

Fiche d'information standardisée

FORFAIT BLOQUE INITIAL 4G

Mise à jour Novembre 2020

Nom et Nature de l'offre **Forfait bloqué INITIAL 4G : appels, SMS, MMS, Internet.**
Forfait Bloqué : vos appels sont décomptés de votre crédit de communications en fonction de leur nature et de leur destination. Une fois ce crédit atteint au cours d'un mois de facturation, une restriction du service est appliquée jusqu'à la fin de cette période. Pendant cette restriction vous ne pouvez émettre d'appels (sauf appels d'urgence) mais vous pouvez en recevoir. Si vous souhaitez continuer à émettre des appels, vous pouvez créditer votre compte en le rechargeant.
 Les SMS et MMS sont illimités dans les conditions décrites ci-dessous.

Conditions d'éligibilité Offre réservée à toute personne physique majeure domiciliée à la Réunion, agissant en qualité de consommateur au sens du Code de la consommation.

Tarifs Euros TTC

Forfait Bloqué INITIAL 4G	
PRIX	10.99€/mois
Appels depuis et vers les mobiles et fixes de La Réunion, de la Métropole, des DOM* et de la Zone Europe**	2 HEURES d'appels (1)
SMS depuis et vers les opérateurs de La Réunion, de la Métropole, des DOM* et de la Zone Europe **	Illimités (2)
MMS depuis La Réunion vers tous les opérateurs de La Réunion, SFR Métropole, SFR Mayotte et Only Mayotte	Illimités (2)
SMS vers autres destinations	0.15€/SMS (3)
Internet depuis La Réunion, la Métropole, les DOM* et la Zone Europe**.	100 Mo (4) bloqués

En dehors des usages indiqués ci-dessus, des tarifs et des conditions spécifiques s'appliquent. Voir le guide des tarifs disponible sur sfr.re.

Durée d'engagement Offre proposée avec engagement 24 mois ou sans engagement.

Description des services annexes **Inclus dans votre formule :**

- Report automatique du crédit de communication non consommé en fin de période, valable uniquement sur le mois suivant ;
- Messagerie personnalisable, Consultation du répondeur, Renvoi d'appel ;
- Présentation du numéro, Double Appel ;
- * Crédit Secours de 2€*** ;
- Info conso et rechargement (voir conditions ci-dessous) ;
- Accès au programme de fidélité Carré Rouge ;
- Accès aux offres SFR Le CLUB.

Gratuit à la demande :

- Liste Ivoire (non affichage de votre numéro lors des appels voix).

Décompte des communications incluses Facturation à la seconde dès la 1^{ère} seconde depuis et vers la Réunion, la Métropole, les DOM* et la zone Europe**. En dehors de ces usages, voir le guide des tarifs disponible sur sfr.re.

Caractéristiques Internet Mobile Depuis La Réunion, la Métropole, les DOM* et depuis la Zone Europe** : 100Mo inclus par mois. Une fois le seuil atteint, l'accès à Internet est bloqué jusqu'au mois d'abonnement suivant. Le crédit internet mensuel non consommé en fin de période n'est pas reportable. Décompte au Ko dès le 1^{er} Ko.



Utilisation de votre forfait en Métropole, DOM et Zone Europe	<p>Usage VOIX /SMS/Internet depuis la Métropole, les DOM* et la Zone Europe**, sous réserve d'un « usage raisonnable » conformément à la réglementation européenne :</p> <p>Une utilisation majoritaire ou exclusive de votre forfait depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* entraînera la facturation de frais supplémentaires sur vos usages. Sur une période de 4 mois consécutifs, les 2 règles suivantes devront être respectées : (1) - Vos usages (appels émis ou reçus, SMS/MMS, internet mobile) depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* sont inférieurs à vos usages depuis La Réunion et l'étranger (hors Zone Europe** / Métropole / DOM*) ET (2) - Vos jours de présence au sein de la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* sont inférieurs à vos jours de présence à La Réunion et à l'étranger (hors Zone Europe** / Métropole / DOM*). Si aucune de ces 2 règles n'est respectée sur une période de 4 mois consécutifs, le ou les futurs usages depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* identifiés comme non raisonnables seront facturés de frais supplémentaires. Vous recevrez un SMS d'avertissement deux semaines avant le début de la facturation de frais supplémentaires du ou des usage(s) concerné(s). Au terme de ces deux semaines : - Vous respectez au moins l'une des deux règles ci-dessus en moyenne sur les quatre derniers mois. L'utilisation de votre forfait redevenant « raisonnable », vous ne serez pas facturé de frais supplémentaires. - Vous ne respectez toujours aucune des deux règles ci-dessus en moyenne sur les quatre derniers mois, l'usage ou les usages concernés n'étant toujours pas « raisonnables », vous serez facturé de frais supplémentaires pour vos futurs usages depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* comme décrit ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appels sortants : tarif local + 0,034€ TTC/minute - Appels entrants : 0,0085€ TTC /minute - SMS Sortant : 0,0108€ TTC / SMS - MMS sortant : 0,0033€ TTC/MMS - Internet : 0,0033€ TTC/Mo
--	---

Dépôt de garantie et Résiliation	<p>SFR se réserve le droit de demander à tout moment un dépôt de garantie pouvant aller jusqu'à 760€ en cas d'impayés sur d'autres produits et/ou offres commercialisés par SFR, et/ou en cas de signalement positif à Preventel. Toute somme versée au titre du dépôt de garantie ne constitue pas des arrhes au sens de l'article 1590 du Code civil et n'est pas productive d'intérêts.</p> <p>En cas de résiliation de la ligne avant le terme de l'engagement (hors motif légitime), vous restez redevable des mois d'abonnement restant à courir jusqu'à la fin de cette période. Si vous avez opté pour une période minimale de 24 mois et que vous résiliez votre contrat après le 12^{ème} mois, vous restez redevable d'un quart des sommes restant dues jusqu'à l'échéance contractuelle. Si vous avez opté pour une période minimale de 24 mois et que vous résiliez votre contrat avant le 12^{ème} mois, vous restez redevable des mois d'abonnement restant à courir jusqu'à la fin du 12^{ème} mois auxquels s'ajoute le quart des sommes dues à compter du 13^{ème} mois jusqu'à l'échéance contractuelle.</p> <p>Voir les conditions générales d'abonnement disponibles en points de vente et sur le site www.sfr.re.</p>
---	---

Caractéristiques Techniques/ Equipements	<p>Depuis La Réunion, les DOM* et la Métropole : 2G/3G/3G+/4G/4G+ avec un terminal et une carte SIM compatibles (voir cartes de couverture sur www.sfr.re)</p> <p>Depuis la Zone Europe** et l'international : 2G/3G.</p>
---	---

Consommation abusive	<p>Afin de permettre à tous les clients de SFR d'accéder au réseau dans des conditions optimales et d'éviter la fraude, le Client s'engage à accéder au réseau pour un usage personnel. SFR se réserve le droit de facturer toute consommation abusive et non autorisée y compris dans la catégorie illimitée sauf preuve du contraire apportée par le client :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appels sortants : 0,034€ TTC/minute - SMS Sortant : 0,0108€ TTC/ SMS - MMS sortant : 0,0033€ TTC/ MMS
-----------------------------	---

Sont considérées comme abusives les communications quelle que soit leur nature (voix, SMS, MMS) émises vers plus de 150 correspondants différents au cours d'un cycle de facturation.

Service Clients	<p>Service Client accessible du lundi au samedi de 8h à 21H au   depuis votre mobile SFR (appel et service gratuit) ou au 02 62 43 20 00 (coût d'un appel local, au-delà du temps d'attente gratuit).</p>
------------------------	---

Conditions de rechargement	<p>Une fois votre crédit de communication épuisé, vous pouvez le recharger en appelant le 950 et en utilisant les recharges SFR disponibles dans les points de ventes à La Réunion. Le crédit non utilisé pour ces recharges est reporté sans limite sur votre Compte Bloqué INITIAL 4G tant que le compte est actif. Les appels seront décomptés du crédit de communication rechargé au tarif de 0,20€/minute.</p> <p>L'achat d'une recharge est aussi disponible par Carte Bancaire en appelant le 952 (appel gratuit depuis La Réunion) ou via le site www.sfr.re.</p> <p>Montant autorisé par Carte Bancaire et par mois : 80€ maximum.</p>
-----------------------------------	---

(1) Temps maximum d'appel sur la base du crédit de communications mensuel utilisé exclusivement pour des appels depuis et vers les fixes et mobiles de La Réunion, la Métropole, les DOM* et la Zone Europe** décomptés à la seconde dès la première seconde au tarif de 0,08€/minute. Une fois le crédit épuisé, l'émission d'appels sera bloquée. Hors numéros surtaxés, numéros satellite, numéros internationaux, roaming international, appels depuis boîtiers radio et appels depuis et vers les plateformes téléphoniques. SRR se réserve le droit de facturer toute communication qui ne respecterait pas ces dispositions et le cas échéant, de résilier la ligne. Pour plus d'information, voir les conditions générales d'abonnement.

(2) SMS/MMS interpersonnels illimités dans le cadre d'un usage non abusif. Hors SMS/MMS surtaxés, numéros satellite, SMS/MMS émis via automates et/ou dispositif automatique d'envoi.

(3) SMS interpersonnels hors SMS surtaxés, numéros satellite et émis via automates ou par un dispositif automatique d'envoi.

(4) Connexions Internet effectuées depuis La Réunion, la Métropole et les DOM* : Débit théorique maximum descendant jusqu'à 14,4 Mbit/s en 3G, 21 Mbit/s en 3G+, 70 Mbit/s en 4G et 225Mbit/s en 4G+. Sous réserve d'être en zone de couverture et d'être équipé d'un terminal et d'une carte SIM compatibles. Les débits affichés peuvent être affectés du fait d'obstacles, du nombre d'utilisateurs connectés simultanément et partageant la cellule et du lieu d'utilisation. Internet accessible en itinérance selon les accords avec les opérateurs tiers - dans la limite des zones de couverture et des technologies disponibles.

* DOM : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélémy (partie française)

** Liste des pays de la Zone Europe : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

*** Crédit Secours : une avance de 2€ de crédit est proposée au client par SMS lorsque son compteur principal est entièrement consommé. Si elle est acceptée par le client, cette avance sera déduite du crédit lors du prochain rechargement à hauteur du montant consommé.

La présente Fiche d'Information Standardisée accompagnée des Conditions Générales d'Abonnement et du Contrat de souscription forment le Contrat.